

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée

---



COMMUNE DE REAUMUR

---

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 21 mars 2017

Convocations envoyées le lundi 13 mars 2017.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Thérèse GEMARD est désignée Secrétaire de Séance.



Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, déclare la séance ouverte à 20h30.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 mars 2017.



**N° 2017-17 : Club de football – Fusion et maintien de la mise à disposition et de l'utilisation des installations sportives**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DONNE un avis favorable sur le projet de fusion des trois clubs de football de Pouzauges - Réaumur, de Chavagnes-les-Redoux - Tallud-Sainte-Gemme et de Saint Mesmin.

☞ ACCEPTE de maintenir la mise à disposition et l'utilisation des installations sportives de la commune à la nouvelle association de football pendant 5 ans.

### **N° 2017-18 : Familles Rurales – Attribution d'une subvention pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'année 2017 à l'association Familles Rurales de Réaumur.
- ☞ CHARGE Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, d'inscrire cette dépense au budget principal 2017.

### **N° 2017-19 : Acquisition du terrain « Le Clos de la Barre » auprès de l'EPF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ ACCEPTE l'achat du terrain « Le Clos de la Barre » auprès de l'EPF d'un montant de 76 065,59 € TTC pour 26 886 m<sup>2</sup> au total, soit 24 990 m<sup>2</sup> pour la parcelle AC 4 et 1 896 m<sup>2</sup> pour la parcelle AC 12.
- ☞ AUTORISE Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, à signer l'acte authentique.

### **N° 2017-20 : Crédit Mutuel – Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DECIDE d'ouvrir un crédit de trésorerie d'un montant de 90 000 € auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan selon les conditions suivantes :

◆ Echéance : 30/04/2018

◆ Taux : 1,10 %, déterminé en fonction de l'index EURIBOR 3 MOIS, - 0,329 % au 28/02/2017, majoré de 1,10 % \*

\* Lorsque le crédit est assorti d'un taux variable ou révisable basé sur un indice de marché, si cet indice était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt sera effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce, tant que perdurera la situation d'indice négatif.

◆ Mobilisation : Réalisation en une fois ou par tranches minimales de 10 % à la demande de l'emprunteur

◆ Commission d'engagement : 0,30 % (paiement trimestriel terme à échoir)

◆ Frais de dossier : 200 € (paiement annuel)

☞ S'ENGAGE, pendant toute la durée de l'ouverture de crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

☞ DECIDE que les fonds seront versés à l'emprunteur, par virement à la Trésorerie des Herbiers.

☞ AUTORISE Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

**N° 2017-21 : Etude et vote des comptes de gestion 2016 du budget principal « Commune » et des budgets annexes « Assainissement » et « Commerce »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **ACCEPTE et APPROUVE** les comptes de gestion 2016 du budget principal « Commune » et des budgets annexes « Assainissement » et « Commerce ».

**N° 2017-22 : Compte Administratif 2016 du budget principal « Commune »**

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, Troisième Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Commune, dressé par Monsieur Joël PARPAILLON, Premier Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNE</b>						
Résultats reportés	209 076,81 €			160 235,90 €		
Affectation en 1068		117 540,55 €				
Opérations de l'exercice	605 067,68 €	630 169,14 €	417 534,35 €	569 184,57 €		
Résultat de l'exercice		142 642,01 €		151 650,22 €		
Résultats de clôture	66 434,80 €			311 886,12 €		
Restes à réaliser	17 154,00 €	30 984,72 €				
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>52 604,08 €</b>			<b>311 886,12 €</b>		<b>259 282,04 €</b>

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 259 282,04 €.
- reporter au déficit d'investissement au 001 DI la somme de 66 434,80 €.
- affecter au 1068 (recettes investissement) la somme de 52 604,08 €.

## N° 2017-23 : Compte Administratif 2016 du budget annexe « Assainissement »

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, Troisième Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Assainissement, dressé par Monsieur Joël PARPAILLON, Premier Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés	109 458,64 €			35 253,98 €		
Affectation en 1068		100 458,64 €				
Opérations de l'exercice	229 076,03 €	171 162,78 €	40 864,89 €	65 011,25 €		
Résultat de l'exercice		42 545,39 €		24 146,36 €		
Résultats de clôture	66 913,25 €			59 400,34 €		
Restes à réaliser		108 758,39 €				
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>41 845,14 €</b>		<b>59 400,34 €</b>		<b>101 245,48 €</b>

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 59 400,34 €.
- reporter au déficit d'investissement au 001 DI la somme de 66 913,25 €.
- affecter au 1068 (recettes investissement) la somme de 0,00 €.

## N° 2017-24 : Compte Administratif 2016 du budget annexe « Commerce »

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, Troisième Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Commerce, dressé par Monsieur Joël PARPAILLON, Premier Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMERCE</b>						
Résultats reportés		33 434,02 €		8 891,60 €		
Affectation en 1068		0.00 €				
Opérations de l'exercice	5 652,77 €	0.00 €	4 466,48 €	9 710,62 €		
Résultat de l'exercice	5 652,77 €			5 244,14 €		
Résultats de clôture		27 781,25 €		14 135,74 €		
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		27 781,25 €		14 135,74 €		41 916,99 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 14 135,74 €.
- reporter au déficit d'investissement au 001 RI la somme de 27 781,25 €.
- affecter au 1068 (recettes investissement) la somme de 0,00 €.

#### **N° 2017-25 : Vote des taux d'imposition 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **ACCEPTE** les taux d'imposition pour l'année 2017, à savoir :

21,35 % pour la taxe d'habitation

20,09 % pour la taxe du foncier bâti

46,57 % pour la taxe du foncier non bâti

## **N° 2017-26 : Etude et vote du budget primitif 2017 du budget principal « Commune »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2017 du budget principal « Commune » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 746 310,04 €
- Recettes de fonctionnement : 746 310,04 €
- Dépenses d'investissement : 638 488,80 €
- Recettes d'investissement : 638 488,80 €

## **N° 2017-27 : Etude et vote du budget primitif 2017 du budget annexe « Assainissement »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2017 du budget annexe « Assainissement » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 114 900,34 €
- Recettes de fonctionnement : 114 900,34 €
- Dépenses d'investissement : 191 758,39 €
- Recettes d'investissement : 191 758,39 €

## **N° 2017-28 : Etude et vote du budget primitif 2017 du budget annexe « Commerce »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2017 du budget annexe « Commerce » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 24 135,74 €
- Recettes de fonctionnement : 24 135,74 €
- Dépenses d'investissement : 28 081,25 €
- Recettes d'investissement : 28 081,25 €

## **N° 2017-29 : Personnel communal – Création de poste**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DECIDE de créer deux postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, l'un à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 afin de nommer Madame Emilie PALLARD et l'autre à la date du 1<sup>er</sup> juin 2017 afin de nommer Madame Valérie PAQUET-GODARD.

☞ DECIDE de supprimer aux dates ci-dessus les deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, lève la séance à 23h15.

★ ★ ★ ★ ★

**Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.**

Vu le 23 mars 2017,  
par Monsieur PARPAILLON Joël,  
Premier Adjoint

